



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT RCA22 22002

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance extraordinaire du 24 février 2022, le règlement suivant :

RCA22 22002 : Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins de l'exploitation d'un site de jardinage et de l'installation d'une serre au parc Angrignon

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté à l'adresse suivante:
<https://montreal.ca/reglements-municipaux/>

Fait à Montréal, le 1^{er} mars 2022.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire